

## Chantier participatif de Pangkor à l'Hermitage

L'association Pangkor organise des chantiers participatifs pour que des bénévoles puissent aider à la réalisation de la construction de la tiny house de Aurélie André et Paul Quantin, membres de l'association.

L'Hermitage met à disposition gracieusement plusieurs espaces ainsi que du matériel d'outillage à Pangkor pendant toute la durée du chantier de la tiny house. Les espaces comprennent : le garage, la salle de stockage attenante et la plateforme sur laquelle est montée la tente atelier (près de la maison de Sofia). Les outils sont rangés dans l'espace grillagé dans le garage.

Ainsi, toute personne souhaitant prendre part au chantier participatif organisé par Pangkor (ci-dessous nommée « participant ») doit respecter certaines consignes.

### I. Règles de bases

Les participants sont habilités à emprunter seulement le matériel électroportatif (perceuses, scie circulaire,...) et les outils non électriques.

Le combiné à bois est utilisable seulement après formation.

Ils ne sont pas autorisés à utiliser le matériel horticole (tondeuses, débrousailluse,...).

→ Tout matériel emprunté dans les espaces de stockage de l'Hermitage doit être mentionné sur la fiche « empreinte de matériel ». Une demande orale doit être préalablement validée par Paul Quantin.

De plus, les participants sont invités à :

- Respecter, partager et ranger après utilisation chaque outil.
- Prendre soin de chaque outil.
- Respecter et veiller sur les autres adhérents.
- Assurer le nettoyage et rangement du garage et des postes de travail après chaque utilisation.
- Ne pas utiliser le garage comme un espace de stockage.
- Ne pas fumer / manger dans le garage / la tente atelier.

### II. Consignes de sécurité

Les Équipements de Protection Individuels (EPI) sont obligatoires. Chacun doit se protéger au moyen de l'équipement adapté dans le cadre des pratiques en atelier :

- Des lunettes, gants et chaussures de sécurité sont les meilleurs garants de votre sécurité.
- Les vêtements amples et cheveux longs détachés sont à éviter.
- Les participants sont responsables de leur propre sécurité et doivent à ce titre s'informer des risques associés à la mise en œuvre des équipements qu'ils souhaitent utiliser et veiller à se former à leur utilisation.

### **III. Responsabilités**

Le chantier participatif est animé par Aurélie André et Paul Quantin, co-présidents de l'association Pangkor, qui n'ont pas forcément de qualification reconnue dans tous les domaines de la construction de tiny house.

L'association décline toute responsabilité en cas de désagrément résultant des actes réalisés par les participants.

Chaque participant doit s'assurer que sa réalisation ne blessera ni ne portera préjudice à personne.

Chaque participant est responsable des dégâts ou préjudices causés à un autre participant ou à lui-même et en adhérant atteste être titulaire d'un contrat d'assurance en Responsabilité Civile. Les participants étant responsables les uns envers les autres, l'association ne saurait donc être tenue responsable d'un accident corporel causé par un autre participant, ou par lui-même.

Prénom Nom du bénévole

Date et signature

Signature d'un responsable de Pangkor